

AFFAIRE N°3 - Construction d'un logement de gardien au centre de Loisirs de la Montagne - Construction d'un terrain de foot + vestiaire au Bois de Nèfles - Construction d'un terrain de foot + vestiaire à Moufla - Construction d'un terrain de foot + vestiaire à la Bretagne - construction d'un bloc vestiaire à Ruisseau Blanc.- Autorisation de faire réaliser les dossiers par les Services Techniques de la Ville - Autorisation de lancer une consultation d'entreprise ou de confier la réalisation de ces travaux à la régie communale.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 Septembre 1975; vous m'avez autorisé à solliciter de la C.R.C.A.M.R. les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux précités.

Afin d'avancer dans la procédure administrative, je vous demande Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire réaliser les dossiers projets par les Services Techniques de la Ville et de m'autoriser à lancer une consultation d'entreprises ou de confier la réalisation de ces travaux à la régie communale.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Tous ces travaux seront réalisés grâce à un crédit spécial obtenu du Crédit Agricole.

M. BOYER Bruno - Je pense que nous devrions faire un terrain de loisirs aux environs du Bois de Nèfles.

LE MAIRE - Le terrain de loisirs se trouve sur le terrain de la Franco. Je peux vous dire que le centre ville est plus défavorisé.

M. BOYER Bruno - A l'Ouest du lotissement "LES TAMARINS", il y a le terrain BEGUE qui est libre.

LE MAIRE - Un terrain de foot-ball demande une grande surface.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu
Saint-Denis, le 25 février 1976
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: H. HURAND

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur de la Co-ordination
de l'Aménagement du Territoire
et des Equipements
M. ROCHE TEAU